

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES



Commune de MONTECH

Département de Tarn et Garonne

Règlement de la Consultation
(RC)

Objet du Marché

FOURNITURE DE VEGETAUX

Date limite de réception des Offres : Vendredi 1^{er} octobre 2010 à 16h30.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	2
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	2
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	2
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	2
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	3
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	5
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	6
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **l'acquisition de FOURNITURE DE VEGETAUX**

Lieu(x) d'exécution : Montech

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée par voie de procédure adaptée en application des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics : consultation avec possibilité pour la personne responsable du marché d'engager des négociations avec les trois fournisseurs dont l'offre aura été jugée la plus intéressante au regard des critères de jugement définis ci-après.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous.

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
01	Fourniture de bulbes et plants floraux	4 000,00	20 000,00
02	Fourniture d'arbres de Noël	1 500,00	3 000,00
03	Fourniture d'arbres et de plantes grimpantes	2 500,00	6 000,00
	TOTAUX	8 000,00	28 000,00

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est indiqué ci-dessus.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Classification principale</i>
Arbres. (03452000-3)
Plantes vivantes, bulbes, racines, boutures et greffons. (03121100-6)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les marchés sont conclus pour une durée initiale de 5 mois.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Une lettre de candidature précisant l'identification de l'opération, et en cas de groupement, la forme retenue, le nom du mandataire et le nom de l'ensemble des cotraitants. (imprimé DC4)
- L'indication des personnes habilitées à engager le candidat. (En application de l'article 45-I, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ; (imprimé DC6)

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; (ou imprimé DC5)

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; (ou imprimé DC5)
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; (ou imprimé DC5)
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ; (ou imprimé DC5)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif
- Le catalogue fournisseur accompagné des tarifs public
- Un mémoire justificatif comprenant notamment les éléments suivants:
 - Si le candidat n'est pas le producteur, l'origine des fournitures,
 - Les conditions de culture en fonction des lots (nombre de transplantations, distances de plantation inter-rangs et dans le rang, nombre de rempotage, nature du sol, engrais utilisés, plans de fumure, traitements phytosanitaires, tailles, climatologie, surfaces cultivées, surfaces couvertes, moyens de production, type d'irrigation),
 - Et tout autre renseignement que le candidat juge utile de mentionner.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique de l'offre	40
2-Prix des prestations	60

Modalités de calcul de pondération :

- **critère du prix :**

Chaque candidat se verra attribuer une note calculée de la manière suivante :

Note du candidat = coefficient de pondération retenu X $[1 - \frac{(\text{Prix du candidat} - \text{prix le plus bas})}{\text{Prix le plus bas}}]$

• **critère de la valeur technique :**

Chaque candidat obtiendra une note technique attribuée en fonction de la pertinence et de l'intérêt des disposition que se propose d'adopter les candidats.

calcul de la note finale des candidats :

La note finale de chaque candidat correspond à la somme des notes obtenues pour chaque critère. Le candidat obtenant la meilleure note est classé en 1ère position.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">FOURNITURE DE VEGETAUX Lot n°</p> <p style="text-align: center;">Nom et adresse du candidat</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Montech
1 place de la Mairie
BP n°5
82100 MONTECH

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

MAIRIE DE MONTECH
Place de la Mairie – BP N°5
82 700 MONTECH
Tél : 05.63.64.87.62
courriel : mairie-montech@info82.com
Mademoiselle LITHARD Aurore

Renseignement(s) technique(s) :

MAIRIE DE MONTECH
Place de la Mairie – BP N°5
82 700 MONTECH
Tél : 05.63.64.87.62
courriel : mairie-montech@info82.com
Monsieur CARRERE Marcel

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.